

La Ville de Béthune vous informe



Cher(e)s Béthunois(e)s,

En cette période de crise sanitaire, j'espère que vous et vos proches êtes en bonne santé.

Passée la gestion de l'urgence, je souhaitais vous communiquer quelques informations concernant l'activité de notre Ville depuis le 16 mars dernier.

Le 11 mai prochain, une nouvelle étape s'ouvre à nous. Ce mardi 28 avril, le Premier Ministre a annoncé le cadrage global d'un déconfinement progressif à compter de cette date, sous réserve que les indicateurs de santé soient au rendez-vous et de la situation dans notre département.

Je sais vos inquiétudes, en particulier en ce qui concerne la réouverture des écoles et des crèches. Vous êtes nombreux à m'avoir interpellé sur ce sujet. J'ai bien pris acte des décisions du Gouvernement, à savoir permettre l'accueil des enfants sur la base du volontariat. Dans les jours à venir, je vous ferai part des modalités d'accueil que nous mettrons en place. D'ores et déjà, sachez que les services municipaux procèdent à la désinfection et à l'aménagement des lieux.

Également, sans attendre, nous avons démarré les opérations de désinfection des lieux publics et des zones de contact à titre préventif, dans le respect des normes environnementales. Celles-ci seront renouvelées régulièrement.

Par ailleurs, en sus de la Région Hauts-de-France et de l'État, la Ville a procédé à la commande de 27000 masques afin que chaque Béthunois bénéficie, avant le 11 mai, d'un masque. Dans ce document, les informations concernant sa distribution sont indiquées.

Enfin, parce que la crise sanitaire s'accompagne d'une crise économique, notamment pour les commerces, artisans, petites entreprises béthunoises qui ont été contraints de suspendre leur activité, un plan de relance sera présenté la semaine prochaine.

Cher(e)s Béthunois(e)s, la crise sanitaire n'est pas terminée. Maintenons nos efforts et restons solidaires, à l'écoute des autres.

Olivier Gacquerre
Maire de Béthune



Quelques-unes des principales mesures d'urgence prises par la Ville de Béthune depuis le 16 mars, date de démarrage du confinement :

- Activation du plan communal de sauvegarde et de sa cellule de veille pour organiser les « services essentiels » et veiller au respect des règles établies par le gouvernement
- Fermeture de tous les lieux publics
- Maintien de l'accueil au sein de l'Hôtel de Ville et du service État Civil tous les matins et permanence téléphonique toute la journée
- Mise en place d'un numéro de téléphone « spécial COVID-19 »
- Maintien des missions de propreté urbaine
- Élargissement des horaires de la Police municipale
- Mise en place d'une plateforme alimentaire pour aider les Béthunois les plus fragiles
- Accueil à l'école Sévigné des enfants du personnel soignant et des travailleurs réquisitionnés, en collaboration avec le SIVOM du Béthunois et l'Inspection de l'Éducation Nationale
- Annulation de tous les événements programmés jusqu'à l'été
- Collecte et livraison de matériels de protection (masques, gants, blouses...) au personnel soignant du CH de Béthune-Beuvry, ainsi qu'aux professions libérales
- Organisation de la solidarité : kit « Voisins solidaires » dans les immeubles collectifs, mise en ligne de la plateforme www.sivom-bethunois.entraidonsnous.fr...



Du 8 au 10 mai, des volontaires munis de badges distribueront en porte-à-porte un masque à chaque Béthunois. 27 000 masques ont été commandés par la Ville.

COMBIEN DE MASQUES VA-T-ON ME DISTRIBUER ?

Le nombre de masques dépendra de la composition de votre foyer. Vous devrez donc présenter un justificatif (ex : livret de famille, avis d'imposition).

ET SI JE SUIS ABSENT ?

En cas d'absence, un avis de passage sera remis dans votre boîte aux lettres. Vous pourrez alors récupérer le(s) masque(s) soit chez un voisin (son nom et son adresse figureront sur l'avis de passage), soit à l'hôtel de ville.

QUEL TYPE DE MASQUES VA ÊTRE DISTRIBUÉ ?

Il s'agira de masques en tissu, lavables. Les consignes sanitaires vous seront transmises lors de la distribution. À noter que le port de ce type de masques ne dispense pas du respect de la distanciation sociale et des gestes barrières. Pour autant, cela contribue à ralentir la propagation du virus.

PORTEZ-VOUS VOLONTAIRE, REJOIGNEZ LA RÉSERVE CITOYENNE DE LA VILLE DE BÉTHUNE !

Un appel à volontariat a été lancé afin de procéder à la distribution des masques via une réserve citoyenne. Les inscriptions seront prises jusqu'au 4 mai à 12h. Vous pouvez vous inscrire :

- Sur la plateforme Réserve Citoyenne : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>
- Par téléphone : 03 21 63 00 60, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Par email : mairie@ville-bethune.fr

Pour toutes questions, vous pouvez joindre le standard de la mairie au 03 21 63 00 00